

*Le SUPAP-FSU est un
syndicat unitaire, défendant l'intérêt de tous,
personnels d'animation, techniques, médico-sociaux,
administratifs et d'enseignement, pour l'amélioration
des conditions de travail, des rémunérations, et la qualité du service public.*

En 2022, la section DASCO du SUPAP-FSU c'est :

- plus de 500 adhérent.es à la DASCO et une équipe de militant.es formé.es pour vous informer et vous défendre ;
- plus de 60 tracts revendicatifs ou d'information par an ;
- 2 Guides des droits et des carrières : un guide spécifique DASCO en plus du guide général Ville de Paris ;
- un blog www.supap-fsu.org ;
- des documents d'aide à la lecture de la fiche de paie pour tous, titulaires, contractuels ou vacataires ;
- des centaines d'accompagnements individuels de collègues de tous les secteurs.

LE SUPAP-FSU, C'EST DE NOMBREUSES AVANCÉES À LA DASCO ET AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE DANS L'UNITÉ SYNDICALE

Voir notre Guide DASCO pour liste complète.

Quelques exemples :

- + de 1 500 titularisations d'adjoints d'animation et + de 500 titularisations d'ASEM depuis 2014 ;
- un règlement de service nettement amélioré pour les gardiens d'écoles et des avancées avec le règlement de l'animation depuis 2019 (repas gratuit en extrascolaire, mise en place du poste de REV S, assouplissement de la pose des congés des AAAS et AAP...);
- le passage en catégorie A des RAE dans le corps des CAPSA en 2021-2022 ;
- la prise en compte de temps de préparation pour les AAAS titulaires ;
- de multiples rattrapages obtenus à titre rétroactif (jours congés, IFSE, prime animateur lecture,...) ;
- la prise en compte de nombreuses revendications des agents sur l'organisation du travail, les primes, etc.

Le SUPAP-FSU, c'est une plateforme revendicative pour toutes les professions et catégories de personnels, titulaires, contractuels et vacataires, que nous vous appelons à enrichir dans l'action.

Au SUPAP-FSU, la lutte contre la précarité est au cœur de nos préoccupations.
Le service public ne peut pas reposer sur des emplois précaires !

Plus de 13 000 vacataires et des milliers de contractuels, souvent sur des emplois permanents, parfois sur des temps complets, en lieu et place d'agents titulaires. L'utilisation abusive de vacataires et contractuels touche à grande échelle les écoles, dans l'animation et le gardiennage d'école, mais aussi le service des cours d'adultes à Paris et les collègues.

Notre action insistante a permis d'obtenir des succès importants pour les vacataires et contractuels ces dernières années (voir sur la page suivante).



VACATAIRES ET CONTRACTUELS, AVEC VOTRE APPUI NOUS AVONS NOTAMMENT OBTENU :

- le versement de l'APS annuelle de 285 € (allocation prévoyance santé) et l'accès aux prestations AGOSPAP (œuvres sociales de la Ville de Paris) aux vacataires dont le temps de travail annuel est supérieur à 910 heures ; **1838 vacataires bénéficiaires en 2022** ;
- le rattrapage rétroactif sur 5 ans pour **1 156 gardiens d'école vacataires** payés en dessous du SMIC jusqu'à notre intervention. **Jusqu'à 8 000 €** perçus par ces collègues fin 2019 ;
- l'augmentation de la rémunération de 720 animateurs contractuels de 20 à 60 € mensuels selon les quotités (prise en compte des ¼ heures d'avant et après TAP) en juin 2019 ;
- le **rattrapage rétroactif de 1 000 € en moyenne pour 1236 animateurs contractuels** en décembre 2020 et l'augmentation des quotités des contrats (notre syndicat avait relevé une erreur de calcul du temps de travail par la Ville) ;
- le maintien de la rémunération des vacataires en postes fixes et 250 postes d'ATE contractuels en renfort pendant les confinements.

Des avancées dans le cadre d'un plan encore insuffisant de déprécarisation :

- 145 contrats d'AAAS à 73,78% supplémentaires fin 2022, 462 titularisations d'AAAS en C1 programmées sur 2022-2023-2024 ;
- La titularisation de 150 gardiens vacataires sur 2022-2023-2024 ;
- La contractualisation de 150 professeurs vacataires du SCAP sur 2022-2023-2024 ;
- 485 CDD de 3 ans renouvelables donnant accès à un CDI après 6 ans pour les AREM actuellement en contrats courts ;
- 65 titularisations d'ATE/ATEE/ASEM en 2023 pour la mise en œuvre de brigades de remplacements.

EXTRAITS DE NOTRE CAHIER DE REVENDICATIONS

Réduction du temps de travail pour une meilleure reconnaissance de la pénibilité de nos métiers (AAAS, ASEM, ATE, ATEE, AAP, Administratifs).

Passage en catégorie B des UGD, ASEM, AAAS avec priorisation pour les animateurs des CRC, des Espaces lecture et Petite Enfance, développement de l'accès au corps des CAPSA pour les AAP.

1 REV B (AAP) et 1 REV S (AAAS) par école et 1 ASEM par classe, 1 poste supplémentaire d'AAAS sur les écoles REP/REP+ ou accueillant au moins une classe de TPS, augmentation du nombre de postes de PVP.

Mise en place de **brigades de remplaçants titulaires AAAS, ASEM, ATE, ATEE**.

Titularisation des ASEM et ATE contractuelles à temps complet remplissant les conditions de nationalité.

Contractualisation en CDD de tous les vacataires sur postes permanents et en CDI des collègues ayant 6 ans d'ancienneté.

Octroi de la **prime de précarité** aux vacataires, délivrance d'une **décision de travail**, d'une **adresse mail** et d'une **carte professionnelle**.

Revalorisation de l'IFSE des AAAS, AAP, ASEM, ATE, ATEE et de la grille indiciaire des PVP.

Revalorisation conséquente des taux de vacation et de l'indice des contractuels tous les 3 ans.

Extension des contrats des ATEC/AREM à l'ensemble des temps péri et extrascolaires avec prise en compte du problème de l'hygiène en maternelle.

Formations diplômantes BPJEPS (AAAS)-DEJEPS (REV)-DESJEPS (Action éducative)-CAP petite enfance refondu et porté au niveau bac (ASEM).

Amélioration des conditions d'accueil des enfants (réduction des taux d'encadrement en TAP, limitation des regroupements de centres de loisirs et augmentation des budgets de fonctionnement, augmentation du nombre de postes ouverts pour l'accueil des enfants « à besoins particuliers »...).

Rénovation des 150 appartements de fonction vacants des gardiens d'écoles et diminution du temps de travail à 1 607 h par an pour les gardiens d'écoles et collèges.

Création d'un corps de professeurs titulaires pour le SCAP, actualisation du règlement de service.

! Pour renforcer notre action, **VOTEZ SUPAP-FSU** au CST de votre direction **ET** au **CST CENTRAL** dont dépendent les moyens de notre syndicat

Le SUPAP-FSU de la DASCO a besoin de toutes les bonnes volontés. REJOIGNEZ-NOUS !
Pour nous contacter : supapfsudasco@gmail.com / 06 46 36 93 97

www.supap-fsu.org

ELECTIONS PRO 1^{er} → 8 décembre 2022

C'EST TOUT VU !
ON VOTE
SUPAP FSU

Commission ADMINISTRATIVE Paritaire
Commission CONSULTATIVE Paritaire
Comité Social Territorial DASCO
Comité Social Territorial CENTRAL/Ville de Paris

LA FSU TERRITORIALE
PARIS